

Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

« PAEN »

06/12/2021

La Loire, des espaces agricoles menacés par l'étalement urbain



Artificialisation des sols : Perte de 200 Ha par an pour l'agriculture de 2006 à 2014

=> Fragilisation des exploitations agricoles (conflits d'usage, déplacements, surfaces...)



La politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

Une compétence

- Loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 : compétence (optionnelle) exclusivement départementale
- Prise de compétence par le Département de la Loire le 30 janvier 2009
- Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 : compétence désormais ouverte aux structures en charge des SCoT (en articulation forte avec le Département)
- *Code de l'urbanisme : articles L 113-15 à 28 et R 113-19 à 29*



AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Voirie
- Transports
- Vélo
- Agriculture et forêt
- Environnement
- Coopération territoriale
- Eau
- Transition numérique

Politique de l'agriculture et de la forêt

Adaptation des
exploitations,
développement des
filières et sécurité
sanitaire

Soutien à la filière
forêt bois

Soutien aux
entreprises
agroalimentaires et de
transformation du bois

Aménagement
fonciers et
développement des
espaces ruraux

Une compétence qui s'inscrit dans l'action publique départementale

Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)



AGENDA 21 : Projet « Maintenir et
renforcer le potentiel foncier
agricole ligérien »



Charte du foncier
agricole dans la Loire

La politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

Des outils :

le Département peut :

- délimiter des **périmètres d'intervention** dans les zones agricoles et naturelles des documents d'urbanisme
- élaborer un **programme d'actions**
- acquérir des terrains, exercer un **droit de préemption**.



Prise en compte des documents de planification et d'urbanisme

Les périmètres PAEN :

- doivent être compatibles avec le Schéma de cohérence territoriale,
- ne peuvent concerner que les zones A (agricole) et N (naturelle) des documents d'urbanisme, impossible d'inclure des zones urbaines ou à urbaniser (U et AU)
- sont sans conséquence sur les règles de constructibilité (c'est le règlement du document d'urbanisme qui s'applique).
- Une protection forte et à long terme de la vocation agricole et/ou naturelle des espaces : les parcelles classées en PAEN ne peuvent pas être reclassées en U ou AU.

Une révision du périmètre avec diminution de surface requiert un décret interministériel.



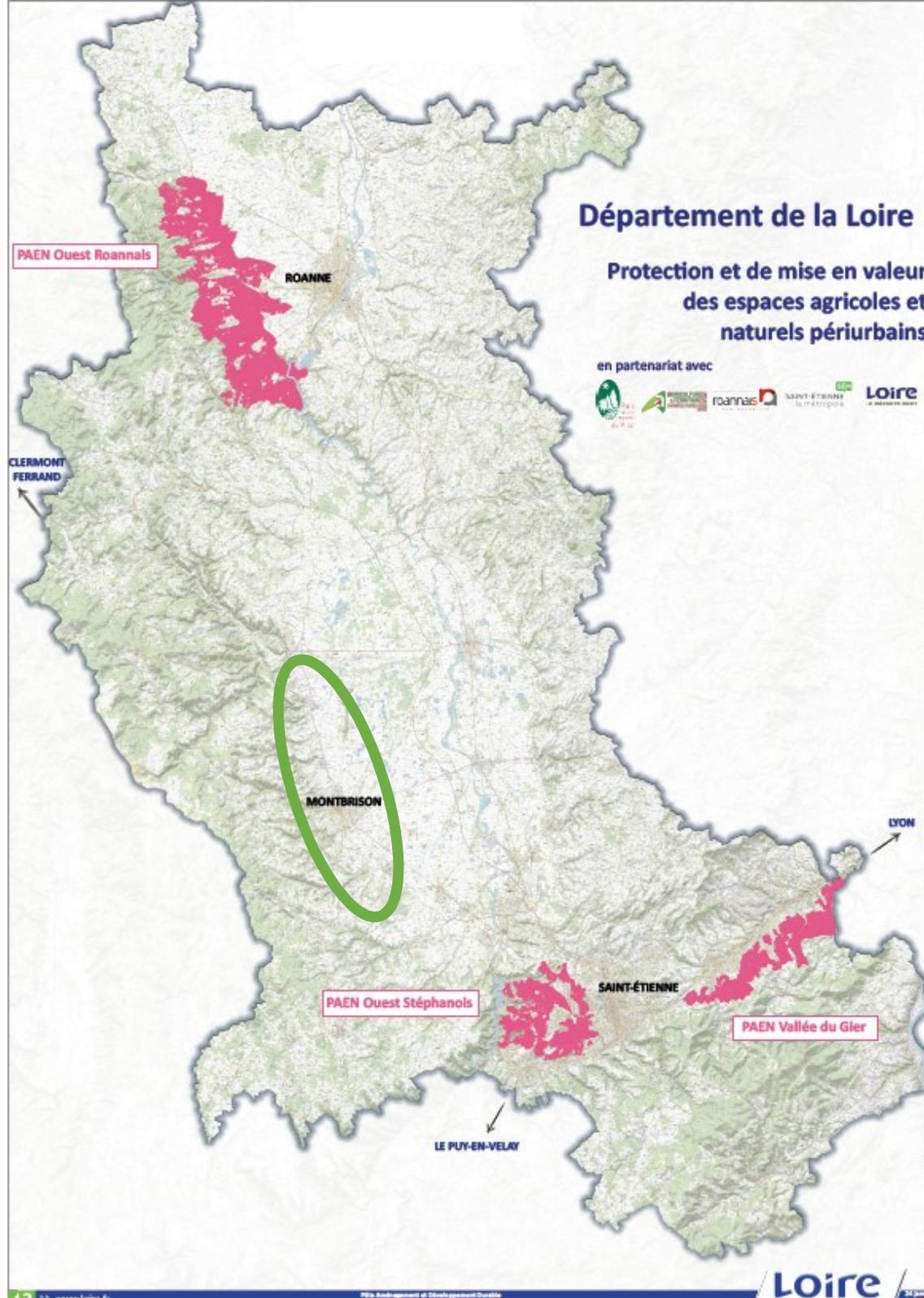
Les PAEN dans la Loire

3 périmètres approuvés :

- Vallée du Gier (2011) : 5 communes, 3 105 Ha.
- Ouest roannais (2016): 11 communes, 10 013 Ha.
- Ouest stéphanois (2020) : 7 communes, 3 404 Ha.

1 périmètre en projet :

Montbrison / Coteaux du Forez : 13 communes



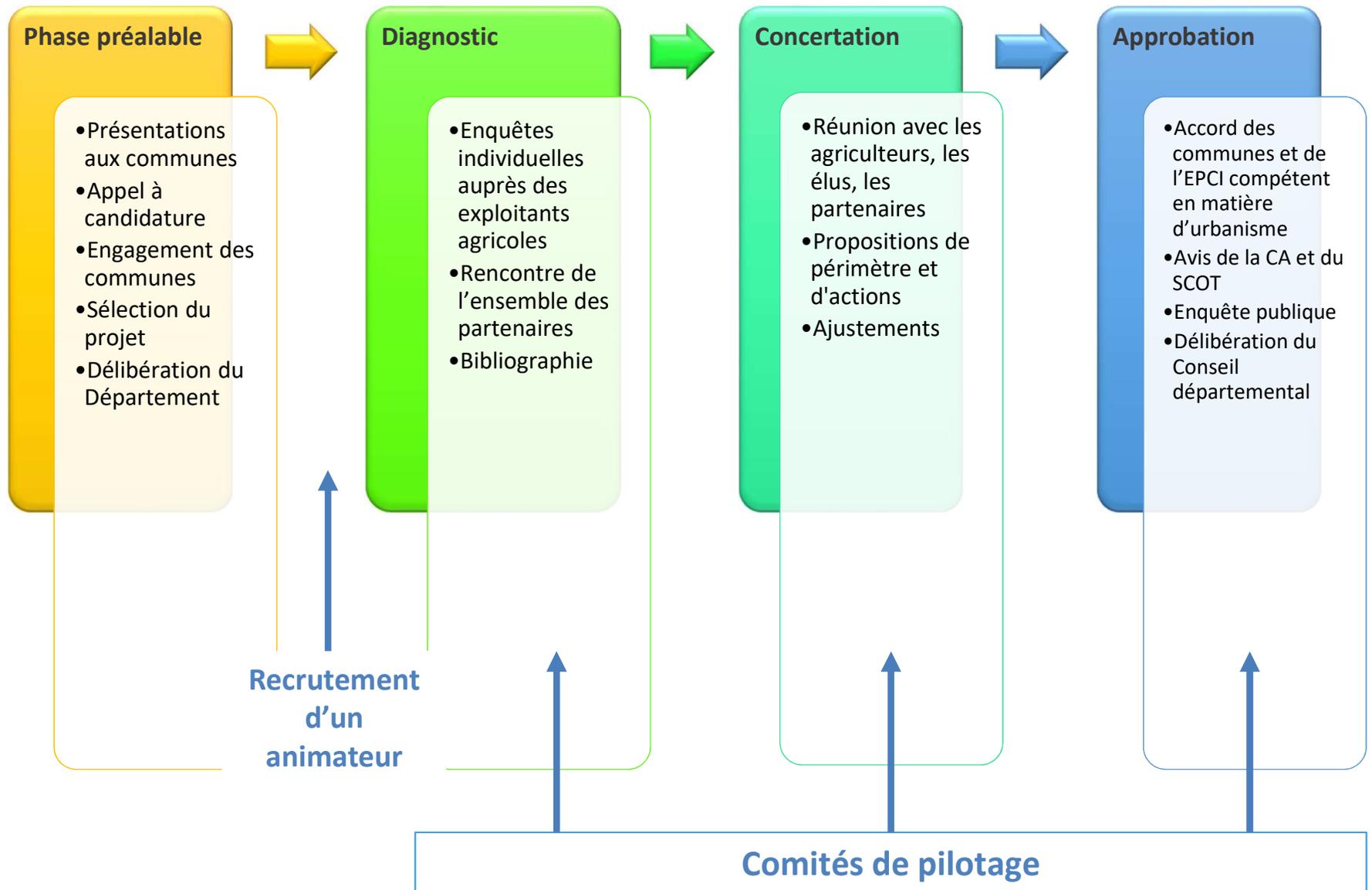
PAEN, une démarche partenariale

Gouvernance : un comité de pilotage co-présidé Dépt /opérateur local

- Une procédure très engageante pour un territoire, nécessité d'une importante volonté locale et d'une appropriation de la démarche par les acteurs locaux.
- Le Département s'appuie sur un opérateur local : Parc naturel régional du Pilat, Roannais agglomération, Saint-Etienne métropole, Loire Forez agglomération.



Elaboration d'un projet PAEN



L'animation PAEN, un rôle central



Élaboration du PAEN

- Diagnostic
- Concertation
- Délimitation du périmètre
- Élaboration du programme d'actions
- Lien avec le Département



Mise en œuvre du programme d'actions

- Mise en réseau des acteurs
- Coordination du plan d'actions
- Lien avec le Département
- Pilotage des actions
- Émergence de nouveaux projets

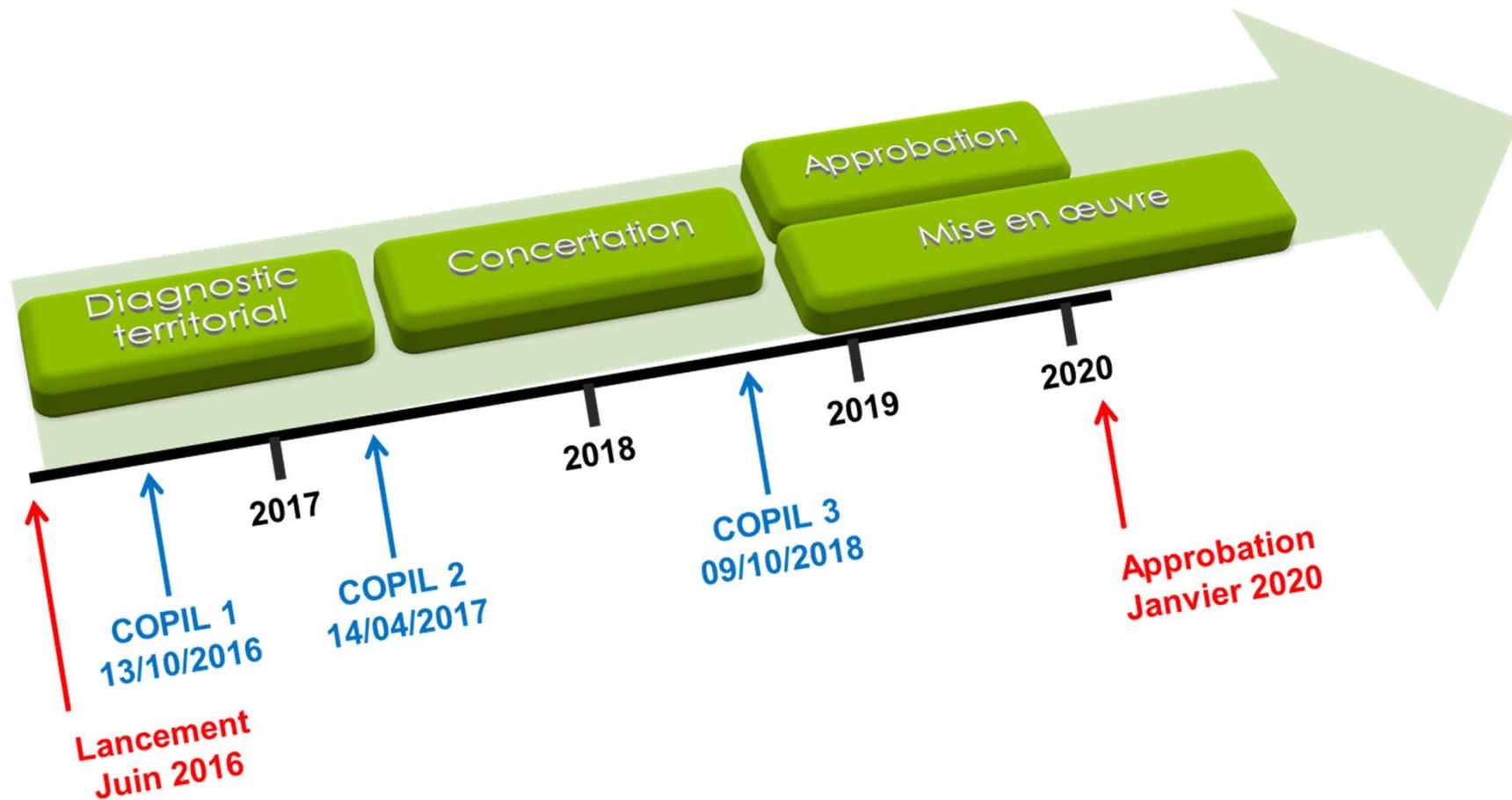
Exemple du PAEN ouest stéphanois

- Mise en œuvre par la Métropole, à la demande des communes

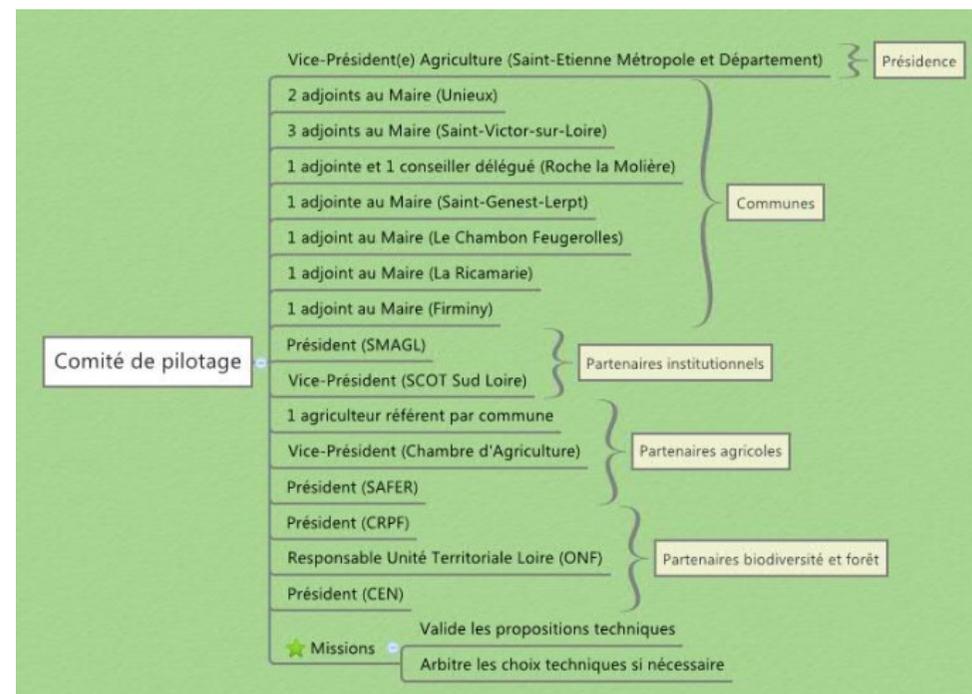
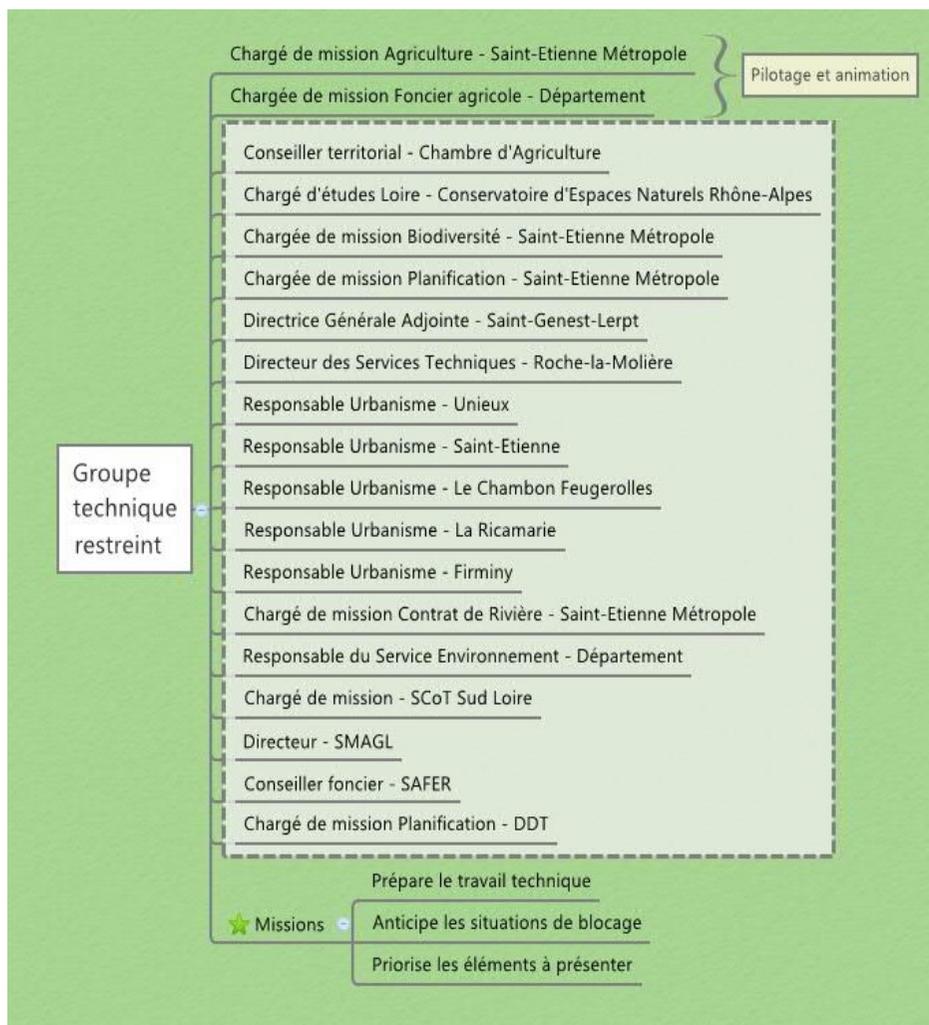


- Contexte
 - ✓ Pression foncière très importante liée au résidentiel
 - ✓ 2011 – 2014 : 604 logements créés pour seulement 287 nouveaux habitants
 - ✓ Perte de foncier de l'ordre de 55ha tous les 5 ans

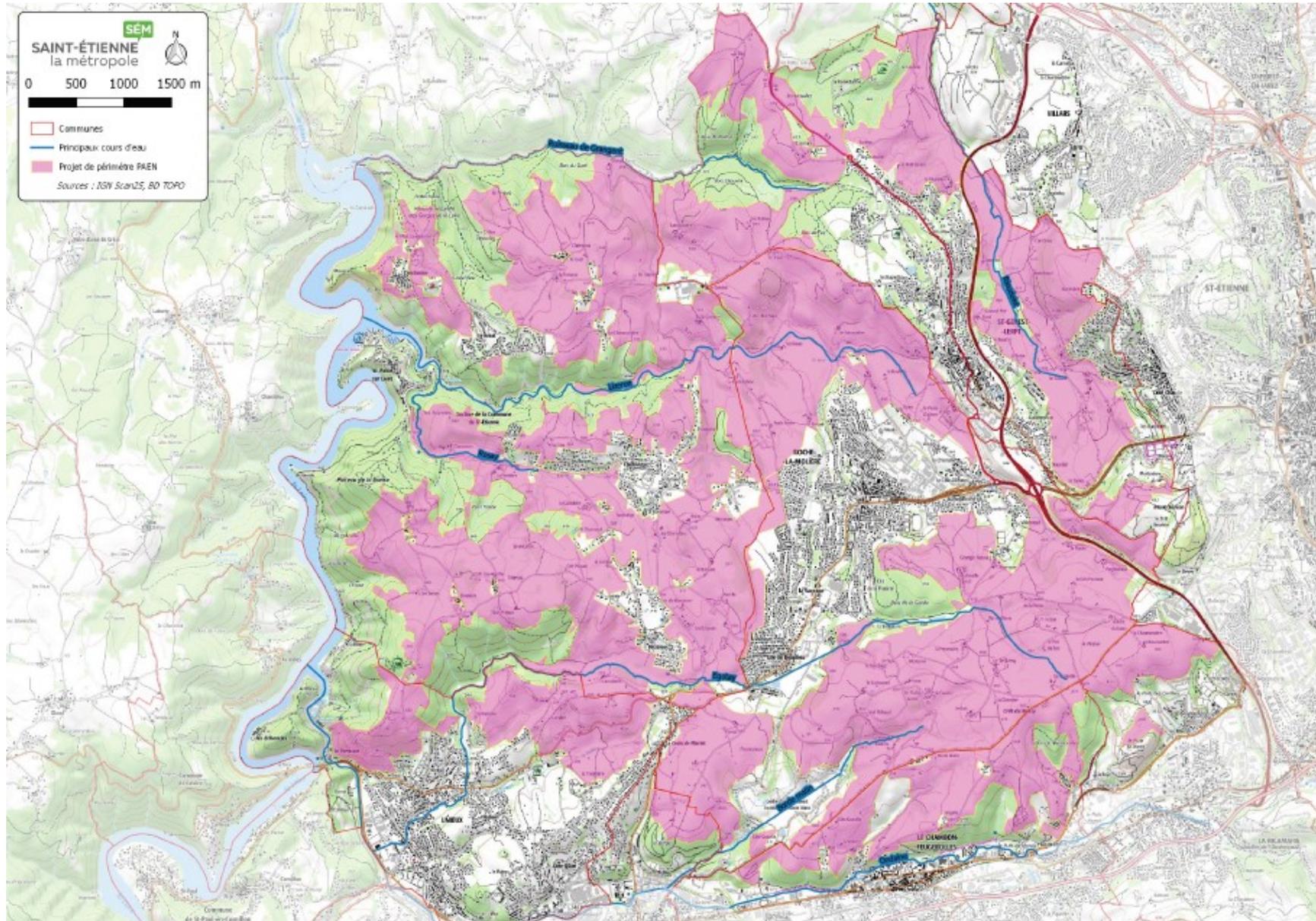
Calendrier de mise en œuvre



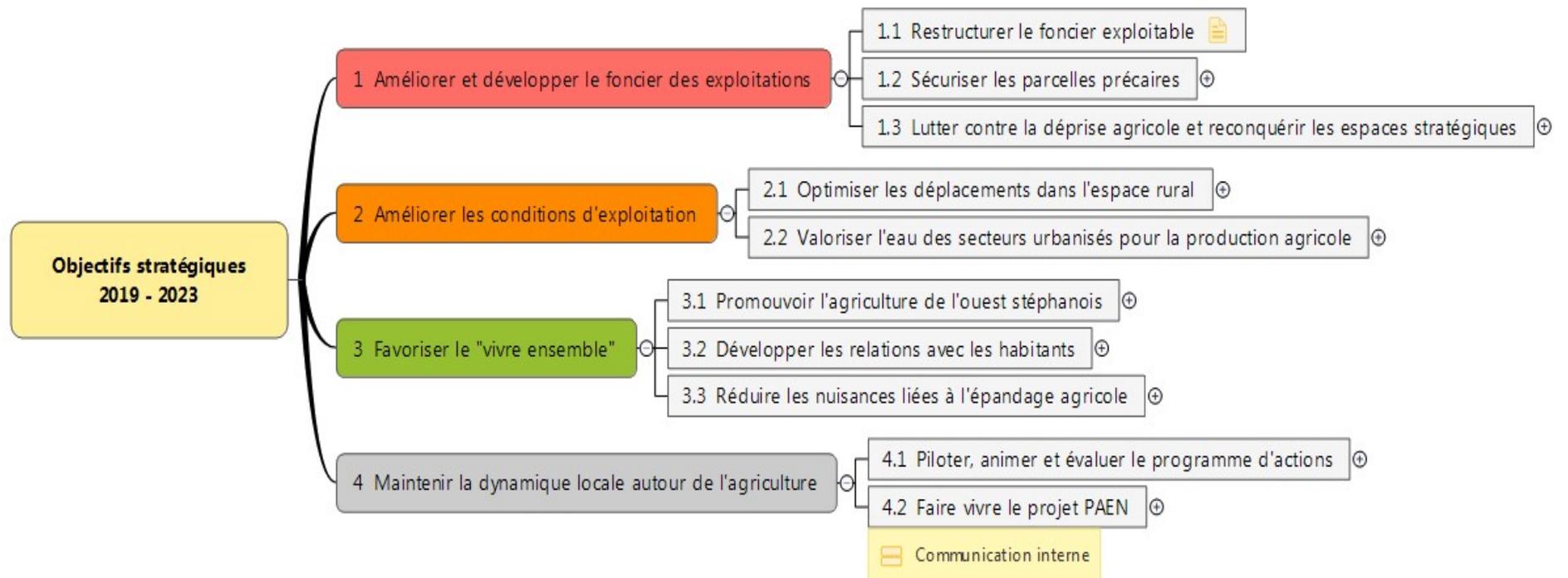
Gouvernance



Périmètre approuvé : 3405 ha



Programme d'actions



Réalisations concrètes depuis 2019

- Sensibilisation des publics
 - ✓ Animations scolaires réalisées par des agricultrices : 4 animations / an
 - ✓ Une agri-rando organisée en 2019 par le comité de développement agricole local
 - ✓ Lettre info PAEN diffusée aux communes et agriculteurs pour illustrer les avancées et garder le lien
 - ✓ Plusieurs articles pour les bulletins communaux
- Restructuration foncière
 - ✓ Animation menée par la Chambre d'Agriculture
 - ✓ Potentiel d'échanges important mais difficile à réaliser
- Amélioration des déplacements agricoles
 - ✓ Carte des déplacements et des points noirs à résorber
- Valorisation de l'eau pluviale et reconquête de friches
 - ✓ Actions prévues pour 2021/2022